

NORME INTERNATIONALE

ISO
105-X04

Troisième édition
1987-12-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie X04: Solidité des teintures au mercerisage

Textiles — Tests for colour fastness —

Part X04: Colour fastness to mercerizing

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-X04 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (incorporée dans l'ISO 105-X: 1984), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie X04: Solidité des teintures au mercerisage

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode destinée à la détermination de la résistance des teintures sur les textiles à l'action des solutions concentrées d'hydroxyde de sodium utilisées pour le mercerisage. La méthode est applicable principalement au coton et aux mélanges contenant du coton.

2 Références

ISO 105, *Textiles — Essais de solidité des teintures —*

Partie A01 : Principes généraux pour effectuer les essais.

Partie A02 : Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

Partie A03 : Échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements.

3 Principe

3.1 Une éprouvette du textile, en contact avec un tissu témoin spécifié, est traitée avec une solution d'hydroxyde de sodium, rincée, acidifiée, puis rincée de nouveau et séchée. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégorgement sur le tissu témoin sont évalués avec les échelles de gris.

3.2 Cependant, des teintures résistant parfaitement présentent une augmentation apparente de la profondeur de teinte, et on ne peut leur attribuer l'indice 5 suivant la méthode normale d'évaluation. Dans de tels cas, par conséquent, seuls les changements de nuance et de saturation peuvent être évalués en utilisant l'échelle de gris sans tenir compte de l'augmentation de la profondeur de teinte, et une telle estimation doit être accompagnée d'un astérisque(*). La signification de l'astérisque sera expliquée dans une note de bas de page.

Exemples

5* : Augmentation de la profondeur de teinte (non prise en considération); pas de changement de nuance ni de saturation.

3-4 plus rouge* : Augmentation de la profondeur de teinte (non prise en considération); la teinte devient plus rouge correspondant au degré 3-4 de l'échelle de gris.

2 plus bleu, plus terne* : Augmentation de la profondeur de teinte (non prise en considération); changement de nuance et de saturation correspondant au degré 2 de l'échelle de gris.

3.3 Les éprouvettes qui ne subissent pas d'augmentation de profondeur de teinte seront estimées de la manière normale, et les résultats ne seront pas accompagnés d'un astérisque.

Exemple

2 plus clair, plus bleu, plus terne : Diminution de la profondeur de teinte (prise en considération); changement de nuance et de saturation correspondant au degré 2 de l'échelle de gris.

4 Appareillage et réactifs

4.1 **Tissu témoin de coton**, d'au moins 10 cm × 10 cm, pour évaluer le dégorgement.

4.2 **Cadre**, pour supporter l'éprouvette (voir chapitre 8).

4.3 **Hydroxyde de sodium (NaOH)**, solution à 300 g/l.

4.4 **Acide sulfurique**, solution contenant 5 ml d'acide sulfurique concentré (ρ 1,84 g/ml) par litre.

4.5 **Acide acétique**, solution contenant 10 ml d'acide acétique cristallisable par litre.

4.6 **Échelles de gris pour l'évaluation des dégradations et des dégorgements** (voir chapitre 2).

5 Éprouvette

5.1 Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe, placer une éprouvette d'au moins 10 cm × 10 cm sur un morceau, de dimensions égales, du tissu témoin (4.1) et coudre le long des quatre côtés. Fixer solidement, mais sans tension excessive, cette éprouvette composée à un cadre.